

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### **SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abderrazek SOUEI .

**Bilan**  
(Exprimé en dinars)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		271 542	234 557
Moins: Amortissements		(220 496)	(211 617)
		<u>51 046</u>	<u>22 940</u>
Immobilisations corporelles		45 773 571	45 126 673
Moins: Amortissements et provisions		(32 347 948)	(30 350 885)
	4.1	<u>13 425 623</u>	<u>14 775 788</u>
Immobilisations financières		1 455 345	374 945
Moins: Provisions		(20 709)	(20 709)
	4.2	<u>1 434 636</u>	<u>354 236</u>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<u><u>14 911 305</u></u>	<u><u>15 152 964</u></u>
<b>Autres actifs non courants</b>		-	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>14 911 305</b>	<b>15 152 964</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		698 841	632 354
Moins: Provisions		-	-
	4.3	<u>698 841</u>	<u>632 354</u>
Clients et comptes rattachés		4 669 884	5 240 227
Moins: Provisions		-	-
	4.4	<u>4 669 884</u>	<u>5 240 227</u>
Autres actifs courants		776 731	740 412
Moins: Provisions		(152 873)	(152 873)
	4.5	<u>623 858</u>	<u>587 539</u>
Placements et autres actifs financiers	4.6	13 550 588	11 870 757
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	4 024 427	3 121 458
<b>Total des actifs courants</b>		<u><u>23 567 598</u></u>	<u><u>21 452 335</u></u>
<b>Total des actifs</b>		<b>38 478 903</b>	<b>36 605 299</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## Bilan

(Exprimé en dinars)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<hr/>			
<b>Capitaux propres</b>			
<hr/>			
Capital		18 738 720	17 697 680
Réserves		2 550 834	2 408 708
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		8 335 881	8 087 823
		<hr/>	<hr/>
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 764 945	28 333 721
		<hr/>	<hr/>
Résultat de l'exercice		3 192 749	3 510 918
		<hr/>	<hr/>
Total des capitaux propres	4.8	32 957 694	31 844 639
		<hr/>	<hr/>
<b>Passifs</b>			
<hr/>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Provisions pour risques et charges	4.9	1 222 460	741 313
		<hr/>	<hr/>
Total des passifs non courants		1 222 460	741 313
		<hr/>	<hr/>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	1 012 926	564 596
Autres passifs courants	4.11	3 280 058	3 448 986
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	5 765
		<hr/>	<hr/>
Total des passifs courants		4 298 749	4 019 347
		<hr/>	<hr/>
Total des passifs		5 521 209	4 760 660
		<hr/>	<hr/>
Total des capitaux propres et des passifs		38 478 903	36 605 299
		<hr/>	<hr/>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## Etat de résultat

(Exprimé en dinars)

<u>(Modèle autorisé)</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	5.1	11 164 610	10 897 008
Autres produits d'exploitation	5.2	913 655	1 052 705
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>12 078 265</b>	<b>11 949 713</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks des produits à livrer		(57 774)	(2 286)
Achats consommés	5.3	777 473	685 883
Charges de personnel	5.4	4 081 354	4 037 033
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 516 178	2 233 508
Autres charges d'exploitation	5.6	1 057 889	922 925
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>8 375 120</b>	<b>7 877 063</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 703 145</b>	<b>4 072 650</b>
Charges financiers nettes	5.7	(909)	(18 596)
Produits des placements	5.8	1 030 279	793 313
Autres gains ordinaires	5.9	212 936	303 363
Autres pertes ordinaires	5.10	(2 755)	(32 890)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>4 942 696</b>	<b>5 117 840</b>
Impôt sur les bénéfices		(1 749 947)	(1 606 922)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>3 192 749</b>	<b>3 510 918</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>3 192 749</b>	<b>3 510 918</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en dinars)

(Modèle de autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		3 192 749	3 510 918
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		2 487 089	2 039 489
Variation des :			
* Stocks		(66 487)	25 502
* Créances		570 343	(1 804 904)
* Autres actifs courants	6.1	(296 550)	(119 345)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	238 772	1 093 084
Plus ou moins value de cession		(7 733)	(106 094)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>6 118 183</b>	<b>4 638 650</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Incorporelles		(36 985)	-
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Corporelles		(606 268)	(981 901)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Financières		(1 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		7 733	77 647
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 635 520)</b>	<b>(904 254)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(1 769 768)	(1 374 173)
Affectations Fonds social	6.3	(309 926)	(259 964)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(2 079 694)</b>	<b>(1 634 137)</b>
Variation de trésorerie		2 402 969	2 100 259
Trésorerie au début de l'exercice		14 615 693	12 515 434
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>17 018 662</b>	<b>14 615 693</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

# Notes aux états financiers

## Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **18 738 720 dinars**, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipelines. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

## Note 2 : Faits marquants de l'exercice

### 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2014 s'est élevé à **11 164 610 dinars** par rapport à **10 897 008 dinars** enregistré au cours de l'exercice 2013, soit une évolution de l'ordre de **267 602 dinars**.

### 2.2 Profit litrage

Le solde de la position litrage a atteint au 31 décembre 2014 la somme de **913 655 dinars** contre **1 052 705 dinars** enregistré au 31 décembre 2013 soit une baisse de l'ordre de **137 950 dinars**.

### 2.3 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2014 un résultat bénéficiaire de **3 192 749 dinars** contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2013 de l'ordre de **3 510 918 dinars**, soit une diminution de l'ordre de **318 169 dinars** provenant essentiellement de l'augmentation de la dotation aux provisions d'un montant de **282 670 dinars**.

### 2.4 L'arrivée du terme des conventions du droit de servitude

Pour la construction du pipeline sous-terrain de transport des hydrocarbures reliant la zone pétrolière de Bizerte à celle de Radés, la SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline, des conventions de servitude pour une durée de 30 années. Ces conventions permettent notamment à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline à travers toutes les parcelles de terrains concernées, et elles sont arrivées à échéance au cours des années 2012 et 2013 et doivent par conséquent être renouvelées.

Ainsi, afin de fixer les prix de référence visant l'indemnisation des différents propriétaires et le renouvellement des conventions de servitude, la SOTRAPIL a effectué les démarches suivantes :

- Le recours en juillet 2012 à un ingénieur urbaniste expert auprès des tribunaux fonciers pour l'estimation des indemnités à verser aux propriétaires terriens ;
- La communication du rapport d'expertise aux services compétents du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour avis et approbation.

La SOTRAPIL a reçu en date du 06 mars 2015 le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à **6 188 062 dinars**. Cependant, dans sa lettre du 12 mars 2015, la société a sollicité la révision à la baisse de l'évaluation de l'indemnisation de certaines parcelles. De ce fait, et jusqu'à la date de préparation du présent rapport, la société n'a pas entamé la campagne de renouvellement des conventions avec les différents propriétaires terriens.

Il n'en reste pas moins vrai que la société a inséré au niveau de son budget d'investissement pour l'exercice 2014 un montant approximatif qui servira au renouvellement des dites conventions.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

### Note 3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

#### 3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels			10%
Matériels de transport			20%
Installations générales, agencements et aménagements divers			10%
Equipements de bureaux			10%

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

#### 3.2 Charges à répartir

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

#### 3.3 Stocks

##### 3.3.1 - Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

##### 3.3.2 - Stocks de produits à livrer

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2014. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

#### 3.4 Les placements à court terme

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

#### 3.5 Le solde de la position litrage

Il représente les gains et les pertes découlant de la situation des comptes courants produits des sociétés clientes.

Cette situation est arrêtée à la fin de chaque exercice comptable ou à l'occasion d'un changement des prix des produits pétroliers.

Le solde de ces produits et pertes est comptabilisé dans le compte «autres produits d'exploitation».

**NOTES 4 RELATIVES AU BILAN****4-1 Immobilisations corporelles**

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Terrains		625 640	625 640	-
- Constructions	4-1-1	36 047 646	35 916 630	131 016
- Installations techniques matériel et outillages industriels		3 524 478	3 394 923	129 555
- Matériel de transport		1 325 092	1 259 781	65 311
- Equipements de bureaux		1 118 284	972 503	145 781
- Installations Générales, Agencements et Aménagements divers		538 791	538 791	-
- Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095	-
- Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	4-1-2	2 591 545	2 416 310	175 235
<b>Total brut</b>		<b>45 773 571</b>	<b>45 126 673</b>	<b>646 898</b>
- Amortissements et provisions pour dépréciation		(32 347 948)	(30 350 885)	(1 997 063)
<b>Total net</b>		<b>13 425 623</b>	<b>14 775 788</b>	<b>(1 350 165)</b>

Pour plus d'amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir Annexe n°1.

**4-1-1 Constructions**

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Construction du Pipe multi produits pétroliers (Bizerte - Rades)		18 339 937	18 339 937	-
- Construction du Pipe JET		8 364 967	8 364 967	-
- Pièces de rechanges spécifiques		2 571 789	2 478 128	93 661
- Construction du siège social		3 259 609	3 259 609	-
- Bacs des contaminâts		713 416	713 416	-
- Construction du magasin des stocks à Rades		414 227	414 227	-
- Aménagement du laboratoire à Rades		35 957	35 957	-
- Aménagement des zones dangereuses à Rades		37 355	-	37 355
- Autres constructions		2 310 389	2 310 389	-
<b>Total</b>		<b>36 047 646</b>	<b>35 916 630</b>	<b>131 016</b>

## 4-1-2 Immobilisation en cours

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS EN COURS

(Exprimé en dinars)

Désignations		Valeurs Brutes				Provisions			VCN		
		31/12/2013	Entrées	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotations	Régularisations	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)	4-1-2-1	1 824 113	-	-	1 824 113	1 824 113	-	-	1 824 113	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-2-2	348 032	-	-	348 032	348 032	-	-	348 032	-	-
<b>Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet</b>		<b>2 172 145</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 172 145</b>	<b>2 172 145</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 172 145</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Travaux de construction liés aux pompes du pipe Jet		12 800	12 880	-	25 680	-	-	-	25 680	-	12 800
Acquisition des portes pour filtres		27 031	-	(27 031)	-	-	-	-	-	-	27 031
Renouvellement des contrats de servitudes		5 782	-	-	5 782	-	-	-	5 782	-	5 782
Réaménagement terrain Bizerte-Tunis		36 797	-	(36 797)	-	-	-	-	-	-	36 797
Mission d'inspection interne du pipeline (ROSEN)		128 542	-	-	128 542	128 542	-	-	128 542	-	-
Acquisition d'Obturateurs		-	183 835	-	183 835	-	-	-	-	-	183 835
Acquisition de pièces de rechanges spécifiques		-	31 424	-	31 424	-	-	-	-	-	31 424
Avance pour acquisition d'immobilisations		23 813	-	-	23 813	23 813	-	-	23 813	-	-
Autres projets		9 400	10 924	-	20 324	-	-	-	20 324	-	9 400
<b>Autres immobilisations encours</b>		<b>244 165</b>	<b>239 063</b>	<b>(63 828)</b>	<b>419 400</b>	<b>152 355</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>152 355</b>	<b>267 045</b>	<b>91 810</b>
<b>Total</b>		<b>2 416 310</b>	<b>239 063</b>	<b>(63 828)</b>	<b>2 591 545</b>	<b>2 324 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 324 500</b>	<b>267 045</b>	<b>91 810</b>

#### 4-1-2-1 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel-Hayet (Région du grand sahel) pour une valeur totale de 1 824 113 dinars. Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel. La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet. Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de 297 622 dinars. Des difficultés se sont apparues quand à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet. Le retour à la configuration initiale du projet est alors envisagé. Toutefois, et en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de 1 526 491 dinars sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites. Il faut signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

#### 4-1-2-2 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel Hayet d'un montant de 348 032 dinars ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008.

#### 4-2 Immobilisations financières

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Titres de participations	4-2-1	61 050	60 050	1 000
- Prêts à plus d'un an Fonds social	4-2-2	380 057	300 657	79 400
- Dépôts et cautionnements		14 238	14 238	-
- Participation à l'emprunt obligataire	4-2-3	1 000 000	-	1 000 000
<b>Total brut</b>		<b>1 455 345</b>	<b>374 945</b>	<b>1 080 400</b>
- Provisions pour dépréciation des prêts octroyés au personnel		(20 709)	(20 709)	-
<b>Total net</b>		<b>1 434 636</b>	<b>354 236</b>	<b>1 080 400</b>

#### 4-2-1 Titres de participation

Titres		Nombre	Objet	Valeur
SNDP	4-2-1-1	5	Décision de la CAREPP du 12 Septembre 1996	50
Zone franche de Zarsis		600	Décision de la CAREPP du 12 février 2000	60 000
Société AGIL de gestion & de services (S.A.GE.S)		10	Décision de la commission technique du 11 Juin 2014	1 000
<b>Total</b>				<b>61 050</b>

4-2-1-1 Le nombre des actions gratuites s'élèvent au 23 décembre 2014 date de réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SNDP, à 112 actions.

#### 4-2-2 Prêts à plus d'un an Fonds social

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2013	300 657
- Prêts accordés 2014	207 183
- Remboursement des prêts au cours de l'année 2014	(7 430)
- Reclassement à moins d'un an	(120 353)
Solde au 31 décembre 2014	<u>380 057</u>

#### 4-2-3 Participation à l'emprunt Obligataire

	<u>Montant</u>
- BNA Capitaux	400 000
- STB Finance	400 000
- BH CIFIB	200 000
	<u>1 000 000</u>

#### 4-3 Stocks

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements	4-3-1	146 315	137 603	8 712
- Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	538 065	483 460	54 605
- Produits à livrer JET		14 461	11 291	3 170
Total		<u>698 841</u>	<u>632 354</u>	<u>66 487</u>

#### 4-3-1 Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements

	<u>Montant</u>
Stock initial au 01 janvier 2014	137 603
- Les entrées de l'année 2014	23 981
- Les sorties de l'année 2014	(15 269)
Stock initial au 31 décembre 2014	<u>146 315</u>

#### 4-3-2 Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de contaminât au 31 décembre 2014. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR :

	<u>Montant</u>
- Stock de produits à livrer-Canalisations banales au 31/12/ 2014 (1)	467 794
- Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminats (2)	70 271
Stock au 31 décembre 2014 (1)+(2)	<u>538 065</u>

#### 4-4 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- TOTAL Tunisie	135 770	389 462	(253 692)
- OIL LIBYA	282 278	448 952	(166 674)
- STAROIL	240 062	190 529	49 533
- SNDP	707 961	629 923	78 038
- VIVO Energy	576 355	531 706	44 649
- SHELL	461	461	-
- Clients, factures à établir	4-4-1 2 726 997	3 049 194	(322 197)
<b>Total Brut</b>	<b>4 669 884</b>	<b>5 240 227</b>	<b>(570 343)</b>

En effet, ces comptes enregistrent:

- les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers par pipelines, et qui demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2014;
- la valeur de la position de litrage de chaque client résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers;
- la valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandés auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées d'autres clients au moment de l'opération de pompage.

#### 4-4-1 Clients factures à établir

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit STAROIL	585 073	345 098	239 975
- Compte courant produit OIL LIBYA	523 906	419 930	103 976
- Compte courant produit SNDP	882 906	1 236 451	(353 545)
- Compte courant produit VIVO Energy	427 029	231 839	195 190
- Compte courant produit TOTAL Tunisie	-	621 590	(621 590)
- Factures à établir (transport de produits pétroliers)	308 083	194 286	113 797
<b>Total</b>	<b>2 726 997</b>	<b>3 049 194</b>	<b>(322 197)</b>

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2014 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées;
- De la valeur de la position de litrage arrêtée au 31 décembre 2014;
- De la contre partie du transport des produits pétroliers par pipeline.

La variation négative qui égale à **322 197 dinars** enregistrée au niveau de cette rubrique est due à la diminution de la valeur non facturée des produits pétroliers livrées en 2014 par rapport aux valeurs enregistrées à la fin de l'année 2013.

#### 4-5 Autres actifs courants

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs débiteurs		19 319	17 497	1 822
- Personnel, avances et acomptes		89 729	85 679	4 050
- Débiteurs divers	4-5-1	242 266	267 589	(25 323)
- Produits à recevoir	4-5-2	274 329	210 732	63 597
- Charges constatées d'avance	4-5-3	151 088	158 915	(7 827)
<b>Total brut</b>		<b>776 731</b>	<b>740 412</b>	<b>36 319</b>
- Provisions	4-5-4	(152 873)	(152 873)	-
<b>Total net</b>		<b>623 858</b>	<b>587 539</b>	<b>36 319</b>

#### 4-5-1 Débiteurs Divers

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	77 351	77 551	(200)
- Ministère de l'équipement	4-5-1-2	128 036	128 036	-
- Société de Promotion du Lac de Tunis	4-5-1-3	33 143	33 143	-
- Société STAROIL		-	28 447	(28 447)
- Autres débiteurs divers		3 736	412	3 324
<b>Total</b>		<b>242 266</b>	<b>267 589</b>	<b>(25 323)</b>

#### 4-5-1-1 Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût du raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client Total Tunisie de Radès à ses dépôts de l'aéroport de Tunis Carthage en contre partie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

#### 4-5-1-2 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat des impayés dus par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL.

#### 4-5-1-3 Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)

Cette créance a fait l'objet d'une provision pour son montant total.

#### 4-5-2 Produits à recevoir

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Ministère de l'industrie -Salaires des détachés	252 553	191 438	61 115
- Autres produits à recevoir	21 776	19 294	2 482
	<b>274 329</b>	<b>210 732</b>	<b>63 597</b>

#### 4-5-3 Charges constatées d'avance

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Software Management Solutions-Maintenance payée d'avance	7 843	-	7 843
- Facture OMMP payée d'avance	92 985	88 557	4 428
- Facture AE TECH payée d'avance	5 624	5 356	268
- SIMAC-Maintenance payée d'avance	19 635	24 144	(4 509)
- STAR- Assurance	-	16 233	(16 233)
- TRANSTU-Abonnements de Transport	4 496	4 876	(380)
- Bon des Carburant non consommé	17 167	19 668	(2 501)
- Autres charges constatées d'avance	3 338	81	3 257
<b>Total</b>	<b>151 088</b>	<b>158 915</b>	<b>(7 827)</b>

#### 4-5-4 Provisions

	<u>31/12/2014</u>
- Provisions sur avances aux fournisseurs	7 308
- Provisions sur les produits à recevoir	112 422
- Provisions sur SPLT	33 143
<b>Total</b>	<b>152 873</b>

#### 4-6 Placement et autres actifs financiers

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Prêts à moins d'un an Fonds social	120 353	98 054	22 299
- Placements financiers	4-6-1 13 000 000	11 500 000	1 500 000
- Intérêts courus sur placement à terme	4-6-2 430 235	272 703	157 532
<b>Total</b>	<b>13 550 588</b>	<b>11 870 757</b>	<b>1 679 831</b>

#### 4-6-1 Placements financiers

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Placements financiers BTK	1 000 000	-	1 000 000
- Certificats de dépôt BTK	1 000 000	4 000 000	(3 000 000)
- Compte à terme AMEN BANK	6 000 000	3 000 000	3 000 000
- Certificats de dépôt AMEN BANK	-	2 500 000	(2 500 000)
- Compte à terme BTK	3 000 000	2 000 000	1 000 000
- Compte à terme STB	2 000 000	-	2 000 000
<b>Total</b>	<b>13 000 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>1 500 000</b>

#### 4-6-2 Intérêts courus sur placement à terme

	<u>31/12/2014</u>
- Amen BANK (Lafayette)	212 176
- Banque Tuniso-Kweitienne (Centre Urbain Nord)	174 288
- Société Tunisienne de banque	11 084
- Intérêts sur les obligations	32 687
	<hr/> 430 235

#### 4-7 Liquidités et équivalents de liquidités

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Comptes courant bancaires	4-7-1	4 024 377	3 121 344	903 033
- Caisses		50	114	(64)
Total		<hr/> 4 024 427	<hr/> 3 121 458	<hr/> 902 969

#### 4-7-1 Comptes courant bancaires

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- BNA (Kheireddine Pacha)		29 225	24 517	4 708
- Banque de L'habitat		1 237 390	2 237	1 235 153
- UBCI El Menzah		7 021	1 916	5 105
- STB		39	39	-
- ATB		5 050	148	4 902
- STB (Cité AIMahrajène)		1 222 976	1 932	1 221 044
- BTK (Centre Urbain Nord)		377 926	725 411	(347 485)
- BTK (centrale)		221	217	4
- AMEN BANK (Lafayette)		74 425	1 145 216	(1 070 791)
- BTK Fonds Social		68 124	18 868	49 256
- UIB		18 810	1 200 547	(1 181 737)
- Zitouna		937 403	-	937 403
- ATB (Charguia)		45 371	-	45 371
- Autres comptes		396	296	100
Total		<hr/> 4 024 377	<hr/> 3 121 344	<hr/> 903 033

#### 4-8 Capitaux propres

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Capital social	4-8-1	18 738 720	17 697 680	1 041 040
- Réserves	4-8-2	2 550 834	2 408 708	142 126
- Autres capitaux propres	4-8-3	139 510	139 510	-
- Résultats reportés	4-8-4	8 335 881	8 087 823	248 058
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		<hr/> 29 764 945	<hr/> 28 333 721	<hr/> 1 431 224
- Résultat net de l'exercice	4-8-5	3 192 749	3 510 918	(318 169)
Capitaux propres avant affectation		<hr/> 32 957 694	<hr/> 31 844 639	<hr/> 1 113 055

Pour plus de détail voir le tableau de variation des capitaux propres (Annexe 3).

#### 4-8-1 : Capital social

L'assemblée générale extraordinaire en date du 05 juin 2014 a décidé d'augmenter le capital social par l'émission de 208 208 actions pour la valeur nominale de cinq dinars et ce selon la modalité suivante :

	Montant
- Incorporation de réserves spéciale de réinvestissement	895 879
- Incorporation de résultats reportés	145 161
<b>Total</b>	<b>1 041 040</b>

#### 4-8-2 : Réserves

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Réserves légales	1 769 768	1 717 716	52 052
- Réserves extraordinaires	160 205	160 205	-
- Réserves pour fonds social	620 861	530 787	90 074
<b>Total</b>	<b>2 550 834</b>	<b>2 408 708</b>	<b>142 126</b>

#### 4-8-2-1 : Réserves pour fonds social

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
<b>1-Fonds social au début de période</b>	<b>530 787</b>	<b>490 751</b>	<b>40 036</b>
<b>2-Ressources de la période</b>	<b>432 537</b>	<b>333 714</b>	<b>98 823</b>
- Quote-part résultat de l'exercice	400 000	300 000	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	11 383	11 771	(388)
- Intérêts bancaires	783	1 532	(749)
- Contributions du personnel	20 371	20 411	(40)
<b>3-Emplois de la période</b>	<b>(342 463)</b>	<b>(293 678)</b>	<b>(48 785)</b>
- Restauration	(183 050)	(185 440)	2 390
- Cadeau fin d'année	(18 060)	(17 780)	(280)
- Quote-part vacances annuelles	(42 810)	(30 826)	(11 984)
- Quote-part colonie de vacance	(49 925)	(36 397)	(13 528)
- Octroi Cadeaux de passage des 30 ans sur SOTRAPIL	(17 550)	-	(17 550)
- Dons Omra	(10 855)	(9 675)	(1 180)
- Subventions divers	(13 213)	(9 560)	(3 653)
- Autres dons	(7 000)	(4 000)	(3 000)
<b>4-Fonds social à la fin de la période</b>	<b>620 861</b>	<b>530 787</b>	<b>90 074</b>

#### 4-8-3 Autres capitaux propres

Le solde de cette rubrique enregistre une plus value sur des titres SICAV devenue disponible, elle s'élève à 139 510 dinars.

#### 4-8-4 : Résultats reportés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Résultats bénéficiaires reportés	8 335 881	8 087 823	248 058
	<u>8 335 881</u>	<u>8 087 823</u>	<u>248 058</u>

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	<u>Montant</u>
- Résultat net de l'année 2013	3 510 918
- Résultats reportés au 31 décembre 2013	<u>8 087 823</u>
<b>Résultat avant affectation</b>	<b>11 598 741</b>
- Réserves spéciale de réinvestissement	(895 879)
- Dividendes 2013 (500 millimes par action)	(1 769 768)
- Dotation annuelle au fonds social	(400 000)
- Incorporation de résultats reportés au capital social	(145 161)
- Dotation au titre de la réserve légale	(52 052)
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2014</b>	<b><u>8 335 881</u></b>

#### 4-8-5 : Résultat de l'exercice

Le montant des investissements ayant bénéficiés des avantages fiscaux prévus par l'article 7 du code des incitations aux investissements s'est élevé à **572 573 dinars**. La société a procédé à ce titre :

- A la préparation d'un programme d'investissement ;
- Au dépôt d'une déclaration d'investissement auprès des instances sectorielles concernées;
- A l'identification des bénéfices à déduire du résultat de l'exercice 2014 qui doivent être inscrits dans un "compte de réserve spécial d'investissement" après approbation de cette affectation par l'AGO. Cette réserve sera incorporée dans le capital de la société au plus tard à la fin de l'année 2015.

#### 4-9 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR		58 590	58 590	-
- Affaire juridique de Comete et Trapil	4-9-1	467 713	433 973	33 740
- Charges d'amortissement des droits de servitudes	4-9-2	696 157	248 750	447 407
<b>Total</b>		<b><u>1 222 460</u></b>	<b><u>741 313</u></b>	<b><u>481 147</u></b>

#### 4-9-1 Affaire juridique de Comete et Trapil

La provision au titre de l'affaire de Comete et Trapil a été constaté suite à une action en justice lancée par ce groupement pour le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA-Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des trois premières phases du marché initial qui n'a pas fait l'objet de décompte.

#### 4-9-2 Charges d'amortissement des droits de servitude

La provision pour charges d'amortissement des droits de servitudes correspond à l'estimation de la consommation au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline.

#### 4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs, achats de biens et de services	623 031	287 332	335 699
- Fournisseurs, achats d'immobilisations	48 454	29 266	19 188
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	190 486	169 045	21 441
- Fournisseurs, factures non encore parvenues	150 955	78 953	72 002
<b>Total</b>	<b>1 012 926</b>	<b>564 596</b>	<b>448 330</b>

#### 4-11 Autres passifs courants

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Clients autres avoirs	4-11-1	2 023 132	2 086 424	(63 292)
- Personnel, Cotisations sociales		373 016	357 193	15 823
- Personnel, oppositions sur salaires		1 399	1 800	(401)
- Personnel, charges à payer		367 418	386 831	(19 413)
- Etat, impôts et taxes retenues à la source		113 672	137 918	(24 246)
- Débiteurs divers et créditeurs divers		23 771	15 896	7 875
- Comptes transitoires ou d'attente		54	54	-
- Charges à payer	4-11-2	63 209	79 607	(16 398)
- Etat, taxe sur chiffre d'affaires		1 782	1 475	307
- Dividende à distribuer		4 237	3 072	1 165
- Etat Impôts à payer		288 923	297 631	(8 708)
- Produits constatés d'avance	4-11-3	19 445	81 085	(61 640)
<b>Total</b>		<b>3 280 058</b>	<b>3 448 986</b>	<b>(168 928)</b>

#### 4-11-1 Clients autres avoirs

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit TOTAL Tunisie	90 389	3 107	87 282
- Compte courant produit OIL Libya	512 734	726 448	(213 714)
- Compte courant produit STAROIL	645 363	149 842	495 521
- Compte courant produit SNDP	513 167	1 085 665	(572 498)
- Compte courant produit VIVO Energy	248 621	106 508	142 113
- Nouvelle répartition-STAROIL	-	4 756	(4 756)
- Nouvelle répartition-SNDP	-	10 098	(10 098)
- Nouvelle répartition- OIL Libya	3 934	-	3 934
- Nouvelle répartition- Total Tunisie	8 924	-	8 924
<b>Total</b>	<b>2 023 132</b>	<b>2 086 424</b>	<b>(63 292)</b>

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités des produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne lui ont pas été livrées à cause de leurs capacités de stockage au moment de l'opération de pompage des produits. Notez que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créditeurs et les facturations conséquentes se font à la fin de chaque exercice comptable.

#### 4-11- 2 Charges à payer

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Provisions Jetons de présence-Conseil d'administration	22 000	22 000	-
- Provisions Jetons de présence -Comité d'audit Interne	6 000	12 000	(6 000)
- Provisions Honoraires du Commissaire aux comptes	19 900	15 000	4 900
- TFP à restituer	-	30 607	(30 607)
- Charges à payer TT	6 500	-	6 500
- Autres charges à payer	8 809	-	8 809
<b>Total</b>	<b>63 209</b>	<b>79 607</b>	<b>(16 398)</b>

#### 4-11- 3 Produits constatés d'avance

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Loyer Office National de Télédiffusion	2 215	2 109	106
- Loyer BTK	17 230	16 409	821
- Certificats de dépôt-AMEN BANK	-	62 567	(62 567)
<b>Total</b>	<b>19 445</b>	<b>81 085</b>	<b>(61 640)</b>

## NOTE 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 5-1 Revenus

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Transport par pipeline	5-1-1	10 104 244	9 926 163	178 081
- Transport par conduites banales	5-1-2	502 807	495 282	7 525
- Frais de stockage	5-1-3	96 427	96 427	-
- Transport pipe JET	5-1-4	461 132	379 136	81 996
<b>Total</b>		<b>11 164 610</b>	<b>10 897 008</b>	<b>267 602</b>

#### 5-1-1 Transport par pipeline

Le solde de ce compte s'éleve au 31 décembre 2014 à **10 104 244 dinars** contre un solde de **9 926 163 dinars** au 31 décembre 2013 soit une variation de **178 081 dinars**. Il enregistre le chiffre d'affaires provenant du transport des quatre produits pétroliers au niveau du pipe multi-produits Bizerte-Radés.

Les produits pétroliers sont : Le gasoil, Le pétrole domestique, Le pétrole industriel et L'essence sans plomb.

	<u>Volume transporté</u> <u>(En m<sup>3</sup>)</u>	<u>Prix de transport</u> <u>du m<sup>3</sup></u>	<u>Chiffre</u> <u>d'affaires</u>
- Gasoil	979 388	5,823	5 702 978
- Essence sans plomb	541 885	6,473	3 507 622
- Gasoil 50	117 369	5,823	683 440
- Pétrole	37 383	5,623	210 205
<b>Total</b>	<b>1 676 025</b>		<b>10 104 244</b>

#### 5-1-2 Transport par conduites banales

Le solde de ce compte s'éleve à **502 807 dinars** au 31 décembre 2014 contre **495 282 dinars** au 31 décembre 2013 soit une variation positive de **7 525 dinars**.

Cette variation peut être expliquée par l'augmentation des quantités transportées. Le prix du transport est fixée à **0,300 dinars** par mètre cube selon le contrat conclu avec les clients.

	<u>Volume transporté</u> <u>(En m<sup>3</sup>)</u>	<u>Prix de transport</u> <u>du m<sup>3</sup></u>	<u>Chiffre</u> <u>d'affaires</u>
- Gasoil	979 388	0,3	293 816
- Sans Plomb	541 885	0,3	162 566
- Gasoil 50	117 369	0,3	35 211
- Pétrole	37 383	0,3	11 214
	<b>1 676 025</b>		<b>502 807</b>

#### 5-1-3 Frais de stockage

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage de gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage.

La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année dernière.

	<u>Volume stocké</u> <u>(En m<sup>3</sup>)</u>	<u>Prix de</u> <u>Stockage (En m<sup>3</sup>)</u>	<u>Revenus liés</u> <u>au</u> <u>stockages</u>
- Frais de stockage au titre de l'année 2014	46 673	2,066	96 427

#### 5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène du port de Radès à l'aéroport Tunis Carthage par le pipe jet pour les deux clients TOTAL Tunisie et SNDP.

Le prix de transport du Jet A1 par le pipeline Radès -Tunis Carthage a été modifié au cours de l'année 2014 comme suit :

1<sup>ère</sup> période : Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2014 le tarif est de 4,447 dinars le mètre cube.

2<sup>ème</sup> période : Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 le tarif est passé de 4,447 dinars le mètre cube à 4,669 dinars le mètre cube.

<u>Période</u>	<u>Volume transporté (En m<sup>3</sup>)</u>	<u>Prix de transport du m<sup>3</sup></u>	<u>Chiffre d'affaires</u>
- Du 01 <sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014	73 212	4,447	325 573
- Du 01 <sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014	29 034	4,669	135 559
<b>Total</b>	<b>102 246</b>		<b>461 132</b>

#### 5-2 Autres produits d'exploitation

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Profit net sur position de litrage	5-2-1 913 655	1 051 605	(137 950)
- Vente des cahiers des charges	-	1 100	(1 100)
<b>Total</b>	<b>913 655</b>	<b>1 052 705</b>	<b>(139 050)</b>

#### 5-2-1 Profit net sur position de litrage

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant SNDP	681 723	(79 677)	761 400
- Compte courant TOTAL	(264 343)	743 497	(1 007 840)
- Compte courant STAROIL	228 315	186 886	41 429
- Compte courant OIL LIBYA	(625 652)	(440 291)	(185 361)
- Compte courant VIVO Energy	893 612	641 190	252 422
- Nouvelle répartition- TOTAL Tunisie	(8 924)	4 814	(13 738)
- Nouvelle répartition- VIVO Energy	704	6 811	(6 107)
- Nouvelle répartition- SNDP	5 167	(10 098)	15 265
- Nouvelle répartition- OIL Libya	(3 934)	3 229	(7 163)
- Nouvelle répartition- STAROIL	6 987	(4 756)	11 743
<b>Total</b>	<b>913 655</b>	<b>1 051 605</b>	<b>(137 950)</b>

### 5-3 Achats consommés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Achats stockés	23 635	23 746	(111)
- Variation des approvisionnements stockés	(8 712)	27 789	(36 501)
- Achats non stockés d'énergies	5-3-1 537 249	442 191	95 058
- Carburants	101 490	98 751	2 739
- Petits outillages	1 292	3 887	(2 595)
- Electricité	5-3-2 72 384	46 042	26 342
- Eau	11 771	11 542	229
- Fournitures de bureau	37 980	31 079	6 901
- Achats divers	384	856	(472)
<b>Total</b>	<b>777 473</b>	<b>685 883</b>	<b>91 590</b>

#### 5-3-1 Achats non stockés d'énergies

Les achats consommés d'énergie ont connu une augmentation de l'ordre de **95 058 dinars** due à la hausse des tarifs de l'énergie au cours de l'année 2014 de 20% et à l'augmentation de la quantité transporté dans la pipe de 2%.

#### 5-3-2 Electricité

Les achats consommés d'Electricité ont connu une augmentation de l'ordre de **26 342 dinars** due à la hausse de la consommation d'électricité au cours de l'année 2014 de 37% et à l'augmentation des tarifs de 20%.

### 5-4 Charges de personnel

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Salaires	2 990 809	2 947 134	43 675
- Charges Sociales-CNSS	684 773	666 553	18 220
- Régime complémentaire	62 660	58 289	4 371
- Assurance groupe	277 075	271 833	5 242
- Autres Charges de Personnel	66 037	93 224	(27 187)
<b>Total</b>	<b>4 081 354</b>	<b>4 037 033</b>	<b>44 321</b>

### 5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Amortissements des immobilisations incorporelles	8 880	3 700	5 180
- Amortissements des immobilisations corporelles	2 024 124	1 951 653	72 471
- Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-	128 542	(128 542)
- Dotations aux provisions sur amortissement des contrats de servitudes & autres charges	481 147	148 750	332 397
- Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	2 027	863	1 164
<b>Total</b>	<b>2 516 178</b>	<b>2 233 508</b>	<b>282 670</b>

## 5-6 Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Redevance pour utilisation d'immobilisations concédées	126 698	120 665	6 033
- Entretien et réparations	98 050	138 730	(40 680)
- Primes d'assurance	148 081	114 951	33 130
- Etudes et divers services extérieurs	148 827	188 520	(39 693)
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5-6-1 197 494	150 505	46 989
- Publicités, publications, relations publiques	66 059	75 890	(9 831)
- Transports et déplacements	70 335	64 551	5 784
- Frais de P.T.T	48 829	50 595	(1 766)
- Services bancaires et assimilés	6 438	5 289	1 149
- Impôts, taxes et versements assimilés	5-6-2 281 670	137 265	144 405
- Jetons de présences	28 000	28 000	-
- Autres charges antérieures	2 265	7 519	(5 254)
- Transfert des charges	(164 857)	(159 555)	(5 302)
<b>Total</b>	<b>1 057 889</b>	<b>922 925</b>	<b>134 964</b>

### 5-6-1 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

Cette rubrique a connu une variation positive de l'ordre de 46 989 dinars expliquée par l'augmentation des actions de formation au profit du personnel de la SOTRAPIL.

### 5-6-2 Impôts, taxes et versements assimilés

Cette rubrique a connu une augmentation de 144 405 dinars qui est due à la contribution conjoncturelle payé au cours de l'année 2014.

## 5-7 Charges financiers nettes

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Pertes de changes	(1 266)	(18 812)	17 546
- Gains de changes	562	992	(430)
- Intérêts des comptes courants bancaires	(205)	(776)	571
<b>Total</b>	<b>(909)</b>	<b>(18 596)</b>	<b>17 687</b>

## 5-8 Produits des placements

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	1 027 524	793 281	234 243
- Dividendes perçus (Actions SNDP)	45	32	13
- Dividendes perçus (Actions Zone industrielle Zarzis)	2 710	-	2 710
<b>Total</b>	<b>1 030 279</b>	<b>793 313</b>	<b>236 966</b>

#### 5-9 Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Vente de biens (Voitures)	7 733	106 094	(98 361)
- Revenus de location des immeubles	204 214	168 257	35 957
- Pénalités de retards	-	23 473	(23 473)
- Autres gains ordinaires liés à des modifications comptables	989	5 539	(4 550)
<b>Total</b>	<b>212 936</b>	<b>303 363</b>	<b>(90 427)</b>

#### 5-10 Autres pertes ordinaires

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Redressement TFP 2012	-	29 841	(29 841)
- Autres	2 755	3 049	(294)
<b>Total</b>	<b>2 755</b>	<b>32 890</b>	<b>(30 135)</b>

## NOTE 6 RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### 6-1 Autres actifs

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
- Variation des autres actifs courant	(36 319)	(74 339)
- Variation des autres actifs financiers	(183 076)	(28 986)
- Variation des prêts sur fonds social	(77 155)	(16 020)
Total	<u>(296 550)</u>	<u>(119 345)</u>

### 6-2 Fournisseurs et autres dettes

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
- Variation des fournisseurs et comptes rattachés	448 330	(128 849)
- Variation des autres passifs courants	(168 928)	1 183 761
- Variation des fournisseurs d'immobilisation	(40 630)	38 172
Total	<u>238 772</u>	<u>1 093 084</u>

### 6-3 Affectation du fonds social

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée en 2014 à 309 926 dinars contre 259 964 dinars en 2013.

## Note 7: Engagements hors bilan

### 7-1 Engagements financiers

Engagements donnés	<u>4 190 972</u>
- Cautions données	170 505
- Caution pour stocks de remplissage	4 020 467
Engagements reçus	<u>872 121</u>
- Cautions reçues	872 121

### 7-2 Engagements réciproques (non financiers)

Il est stipulé dans la convention de servitude qui lie la SOTRAPIL à la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) et les engagements suivants qui en découlent, que la première s'oblige de transférer à ses frais et au plus tard le 31 décembre 2012, l'itinéraire des deux pipelines qu'elle exploite et qui traversent un terrain propriété de la deuxième. Le transfert concerne un tronçon de 1 200 m et il se fera vers une parcelle que la SPLT s'engage à mettre à la disposition de la SOTRAPIL.

Jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2014, aucune notification n'a été faite par la SPLT à la SOTRAPIL concernant ce transfert pour cela aucune provision sur la valeur nette comptable n'a été constaté au cours de l'exercice 2014.

## Annexes

Annexe 1

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**  
(Exprimé en dinars)

Désignations	Valeurs Brutes				Amortissements & Provisions				VCN	
	31/12/2013	Entrées	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotations	Régularisations	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Terrains	625 640	-	-	625 640	-	-	-	-	625 640	625 640
Constructions	35 916 630	131 016	-	36 047 646	23 917 886	1 552 742	-	25 470 628	10 577 018	11 998 744
Inst. tech matériels et outillages industriels	3 394 923	129 555	-	3 524 478	2 034 631	272 805	2 027	2 309 463	1 215 015	1 360 292
Matériels de transport	1 259 781	94 400	(29 089)	1 325 092	790 050	136 218	(29 089)	897 179	427 913	469 731
Equipements de bureaux	972 503	145 781	-	1 118 284	804 012	49 684	-	853 696	264 588	168 491
Installations Agencements et Aménagements	538 791	-	-	538 791	479 806	12 676	-	492 482	46 309	58 985
Emballages récupérables	2 095	-	-	2 095	-	-	-	-	2 095	2 095
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>42 710 363</b>	<b>500 752</b>	<b>(29 089)</b>	<b>43 182 026</b>	<b>28 026 385</b>	<b>2 024 125</b>	<b>(27 062)</b>	<b>30 023 448</b>	<b>13 158 578</b>	<b>14 683 978</b>
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Autres Immobilisation en cours	244 165	239 063	(63 828)	419 400	152 355	-	-	152 355	267 045	91 810
<b>Total Immobilisations encours</b>	<b>2 416 310</b>	<b>239 063</b>	<b>(63 828)</b>	<b>2 591 545</b>	<b>2 324 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 324 500</b>	<b>267 045</b>	<b>91 810</b>
<b>Total</b>	<b>45 126 673</b>	<b>739 815</b>	<b>(92 917)</b>	<b>45 773 571</b>	<b>30 350 885</b>	<b>2 024 125</b>	<b>(27 062)</b>	<b>32 347 948</b>	<b>13 425 623</b>	<b>14 775 788</b>

Annexe 2SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2013(Exprimé en dinars)

Produits 2014		Charges 2014		Soldes	2014	2013
Revenus	11 164 610					
Stockage de production	57 774					
<b>Total</b>	<b>11 222 384</b>	<b>Total</b>		<b>- Production</b>	<b>11 222 384</b>	<b>10 899 294</b>
Production	11 222 384	Achats consommés	14 923			
<b>Total</b>	<b>11 222 384</b>	<b>Total</b>	<b>14 923</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>11 207 461</b>	<b>10 846 903</b>
Marge sur coût matières	11 207 461	Autres charges externes	1 703 626			
Autres produits d'exploitation	913 655					
<b>Total</b>	<b>12 121 116</b>	<b>Total</b>	<b>1 703 626</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>10 417 490</b>	<b>9 955 297</b>
Valeur ajoutée brute	10 417 490	Impôts et taxes	281 670			
		Charges de personnel	4 081 354			
<b>Total</b>	<b>10 417 490</b>	<b>Total</b>	<b>4 363 024</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6 054 466</b>	<b>5 736 673</b>
Excédent brut d'exploitation	6 054 466	Autres charges ordinaires	2 755			
Autres produits ordinaires	212 936	Charges financières	909			
Produits financiers	1 030 279	Dotations aux amortissements	2 516 178			
Transfert et reprise de charges	164 857	Impôts sur le résultat	1 749 947			
<b>Total</b>	<b>7 462 538</b>	<b>Total</b>	<b>4 269 789</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>3 192 749</b>	<b>3 510 913</b>
Résultat des activités ordinaires	3 192 749	Effet négatif des modifications comptables		-		
Effet positif des modifications comptables						
<b>Total</b>	<b>3 192 749</b>	<b>Total</b>		<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>3 192 749</b>	<b>3 510 913</b>

Annexe 3

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Soldes au 31 décembre 2013	17 697 680	1 717 716	160 205	139 510	530 787	3 510 918	8 087 823	31 844 639
Affectation du résultat de l'exercice 2013		52 052				(3 510 918)	3 458 866	-
Augmentation du capital	1 041 040						(1 041 040)	-
Dividendes à distribuer							(1 769 768)	-
Affectation pour fonds social					400 000		(400 000)	-
Ressources fonds social					32 537			32 537
Emplois fonds social					(342 463)			(342 463)
Résultat de l'exercice (*)						3 192 749		3 192 749
Soldes au 31 décembre 2014	18 738 720	1 769 768	160 205	139 510	620 861	3 192 749	8 335 881	32 957 694

(\*) Le résultat net par action pour l'année 2014 vaut huit cent cinquante-deux millimes.

Annexe 4

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(Exprimé en dinars)

Exercice clos au 31 décembre 2014

Désignations	A réintégrer	A déduire	Résultat
Résultat des activités ordinaires			3 192 749
A réintégrer	2 625 482		
Impôts sur les Bénéfices	1 749 947		
Provision pour congés au 31 décembre 2014	242 475		
Charges à réintégrer	7 290		
Provisions pour risques et charges	481 147		
Contribution conjoncturelle	144 623		
A déduire		245 809	
Provision pour congés au 31 décembre 2013		245 809	
Résultat fiscal 2014			5 572 422
Réinvestissement Physique			572 573
Base imposable			4 999 849
Impôts sur les bénéfices			1 749 947
Acomptes Provisionnels versés			(1 446 230)
Retenues à la source			(14 794)
Impôt à payer au titre de l'exercice 2014			288 923

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société  
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL-SA»**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL-SA» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**1. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3. Opinion**

A notre avis, les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2014, dont le total net du bilan s'élève à 38 478 903 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 192 749 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 2 402 969 dinars, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 4. Paragraphes d'observation

4.1 La SOTRAPIL a reçu en date du 06 mars 2015 le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à **6 188 062 dinars**. Cependant, dans sa lettre du 12 mars 2015, la société a sollicité la révision à la baisse de l'évaluation de l'indemnisation de certaines parcelles. De ce fait, et jusqu'à la date de préparation du présent rapport, la société n'a pas entamé la campagne de renouvellement des conventions avec les différents propriétaires terriens.

Ainsi, et en attente de l'aboutissement final du dossier des servitudes par la signature des conventions avec les différents propriétaires terriens et la fixation avec certitude de la valeur globale des indemnités à capitaliser dans le coût de construction du pipeline, le conseil d'administration, dans sa réunion du 27 mars 2015, a retenu les prix de référence, indiqués au niveau du rapport d'expertise précité, comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation progressive de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline au 31 décembre 2014.

4.2 Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la SOTRAPIL n'a pas, achevé les travaux d'inventaire physique de certaines immobilisations (pièces de rechanges spécifiques, installations techniques et aménagements, outillages industriels et matériels de bureau) et le rapprochement de leurs résultats avec les données comptables de l'exercice 2014.

#### 5. Vérifications et informations spécifiques

5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration.

5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.

5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 avril 2015

International Management & Auditing Company « I.M.A.C »

*Membre de « The Leading Edge Alliance »*

Abderrazek SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société  
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2014, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

---

**1. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

---

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2014 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

---

**2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

---

- La convention du 31 décembre 1984, signée par la STIR, la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) portant sur les conditions de transport des produits pétroliers a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Les quantités transportées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Produits pétroliers	Volume transporté (En m <sup>3</sup> )	Chiffre d'affaires (En dinars)	
		Pipeline	Conduites banales
Gasoil	979 388	5 702 978	293 816
Sans Plomb	541 885	3 507 622	162 566
Gasoil 50	117 369	683 440	35 211
Pétrole	37 383	210 205	11 214
Jet	102 246	461 132	-
<b>Total</b>	<b>1 676 025</b>	<b>10 104 244</b>	<b>502 807</b>

- La convention du 09 mai 1986, signée par la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) relative au stockage de 3 889 mètres cube de gazoil après chaque cycle de pompage a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Les quantités stockées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Volume stocké (En m <sup>3</sup> )	Chiffre d'affaires (En dinars)
46 673	96 427

- La convention de détachement conclue entre la SOTRAPIL et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, en date du premier août 2012 a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Cette convention est relative au détachement d'un sous directeur faisant-partie du personnel permanent au poste de chargé de mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie.

La SOTRAPIL a continué de verser l'intégralité des éléments de salaire et des avantages du détaché. Les montants versés par la SOTRAPIL et facturés au ministère sont détaillés comme suit :

	Versés par la SOTRAPIL	Facturés au Ministère	Remboursés par le Ministère
Exercice 2012	19 449	19 449	-
Exercice 2013	63 733	63 733	-
Exercice 2014	61 115	61 115	-
<b>Total</b>	<b>144 297</b>	<b>144 297</b>	<b>-</b>

### 3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

#### 3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n°187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se détaille comme suit :

(En dinars)

	Montant
Un salaire annuel brut	57 496
Dont un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction Audi A4 acquise le 22 juillet 2013	71 980 <sup>(*)</sup>
- Des bons d'essence	450-Litres par mois
Des cotisations à la charge de la société	15 803
Des frais de communication	2 000 pulsations (120 <sup>dt</sup> / trimestre)

<sup>(\*)</sup>Prix d'acquisition en toutes taxes comprises et amortissement annuel de l'ordre de 14 396 dinars.

3-2- Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(En dinars)

	Ex Président Directeur Général ayant occupé la fonction du 1 <sup>er</sup> janvier au 10 juillet 2014		Président Directeur Général ayant occupé la fonction du 08 août au 31 décembre 2014	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	59 316	-	29 269	2 163 <sup>(1)</sup>
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>59 316</b>	<b>-</b>	<b>29 269</b>	<b>2 163</b>

<sup>(1)</sup> Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2014.

3-3- Obligations et engagements de la société de transport des hydrocarbures par pipelines envers les membres du conseil d'administration et du comité d'audit , tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(En dinars)

	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2014	
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Comité d'audit
Jetons de présence 2014	22 000	6 000	22 000	6 000
<b>Total</b>	<b>22 000</b>	<b>6 000</b>	<b>22 000</b>	<b>6 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2015  
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »  
*Membre de « The Leading Edge Alliance »*  
Abderrazek SOUEI